

# Votre retraite À L'ÉTRANGER

## Comment renvoyer vos documents par internet ?

1

**Photographiez** ou **scannez** vos documents complétés, datés et signés\*.

2

**Connectez-vous** à votre compte retraite sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) ou à votre espace personnel sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr) ou <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>.

3

**Rendez-vous** dans le service « Ma retraite à l'étranger » pour y déposer vos documents et les renvoyer.

\* Le certificat de vie et, dans certains cas, l'attestation de situation maritale.

Pas encore de compte retraite ou d'espace personnel en ligne ? Créez-en un, en quelques clics, sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) ou sur le site internet de l'un de vos régimes de retraite.

## Renvoyer vos documents par internet, c'est :



**Rapide** : vos documents sont transmis immédiatement.



**Pratique** : un accusé de réception vous est envoyé.



**Sécurisé** : la connexion au service est protégée.

Plus d'informations sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr),  
le site de vos régimes de retraite.

## Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches :



Le service étant progressivement mis en place au dernier trimestre 2019, il est possible de recevoir plusieurs demandes de vos régimes pour justifier de votre existence en 2019.